



13.9.2011

B7-0490/2011 }
B7-0491/2011 }
B7-0492/2011 }
B7-0493/2011 }
B7-0494/2011 }
B7-0495/2011 } RC1

PROPOSITION DE RÉSOLUTION COMMUNE

déposée conformément à l'article 110, paragraphe 4, du règlement

en remplacement des propositions de résolution déposées par les groupes:

ECR (B7-0490/2011)
S&D (B7-0491/2011)
Verts/ALE (B7-0492/2011)
PPE (B7-0493/2011)
ALDE (B7-0494/2011)
GUE/NGL (B7-0495/2011)

sur la famine en Afrique de l'Est

**Michèle Striffler, Filip Kaczmarek, Cristian Dan Preda, Mario Mauro,
Roberta Angelilli, Alf Svensson, Birgit Schnieber-Jastram, Eduard Kukan,
Ioannis Kasoulides, Michael Gahler, Joachim Zeller**

au nom du groupe PPE

**Véronique De Keyser, Ana Gomes, Michael Cashman, Corina Crețu, Pino
Arlacchi, Udo Bullmann, Arlene McCarthy, Thijs Berman, Ricardo Cortés
Lastra, Harlem Désir, Vincent Peillon**

au nom du groupe S&D

Charles Goerens, Louis Michel, Ivo Vajgl, Marielle De Sarnez

RC\877264FR.doc

PE472.671v01-00 }
PE472.672v01-00 }
PE472.673v01-00 }
PE472.674v01-00 }
PE472.675v01-00 }
PE472.676v01-00 } RC1

au nom du groupe ALDE

Reinhard Bütikofer, Franziska Keller, Michail Tremopoulos, Raül Romeva i Rueda, Judith Sargentini, Jean Lambert

au nom du groupe Verts/ALE

Charles Tannock, Jan Zahradil, James Nicholson, Ryszard Antoni Legutko, Tomasz Piotr Poręba, Ryszard Czarnecki, Valdemar Tomaševski, Geoffrey Van Orden, Adam Bielan, Michał Tomasz Kamiński

au nom du groupe ECR

Elie Hoarau, Gabriele Zimmer, Cornelia Ernst

au nom du groupe GUE/NGL

RC\877264FR.doc

PE472.671v01-00 }
PE472.672v01-00 }
PE472.673v01-00 }
PE472.674v01-00 }
PE472.675v01-00 }
PE472.676v01-00 } RC1

FR

Résolution du Parlement européen sur la famine en Afrique de l'Est

Le Parlement européen,

- vu ses résolutions précédentes sur la corne de l'Afrique,
 - vu la déclaration de la haute représentante, Catherine Ashton, du 24 août 2011, sur la réponse de l'Union européenne à la famine dans la corne de l'Afrique,
 - vu les résultats de la conférence des donateurs organisée à Addis Abeba le 25 août 2011,
 - vu les objectifs du Millénaire pour le développement définis par l'Organisation des Nations unies,
 - vu la déclaration universelle des droits de l'homme,
 - vu la convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant,
 - vu sa résolution du 17 février 2011 sur la spéculation sur la hausse des prix des denrées alimentaires¹,
 - vu le rapport de Jack Lang, conseiller spécial du secrétaire général des Nations unies sur les questions juridiques liées à la piraterie au large des côtes de la Somalie,
 - vu la feuille de route sur l'achèvement de la période de transition en Somalie, adoptée par le gouvernement fédéral de transition de Somalie, les administrations régionales du Puntland et du Galmudug et le mouvement Ahlu Sunna Wal Jama'a le 6 septembre 2011,
 - vu l'article 110, paragraphe 4, de son règlement,
- A. considérant que des dizaines de milliers de personnes sont mortes, que 750 000 courent le risque imminent de mourir de faim et que 13,3 millions de personnes en Somalie, en Éthiopie, au Kenya, en Érythrée et à Djibouti nécessitent de toute urgence une aide alimentaire pour survivre à cette famine qui est la pire depuis 60 ans;
- B. considérant qu'à certains endroits, les taux de malnutrition s'élèvent à trois fois le seuil d'alerte d'urgence, et que, selon les prévisions, la situation dans l'ensemble de la région ne cessera d'empirer, jusqu'à son paroxysme, attendu en octobre 2011, sans aucune perspective de rétablissement avant le début de l'année 2012;
- C. considérant que cette famine est aggravée par des facteurs tels que conflit, pénurie de ressources, changement climatique, forte croissance démographique, manque d'infrastructures, schémas commerciaux faussés et prix élevés des produits de base;

¹ Textes adoptés de cette date, P7_TA-PROV(2011)0071.

- D. considérant que la Somalie est le pays le plus durement touché: plus de la moitié de la population dépend de l'aide alimentaire, 1,4 million de personnes ont été déplacées et, selon l'UNICEF, 780 000 enfants sont gravement sous-alimentés dans le sud du pays;
- E. considérant que la situation humanitaire en Somalie est aggravée par les conséquences de 20 années de conflit entre les factions en guerre dans la région; que le groupe activiste des shebabs contrôle nombre des régions où la famine a été déclarée et a contraint des agences d'aide occidentales à quitter la région, ce qui entrave fortement l'effort d'aide;
- F. considérant que le gouvernement de l'Érythrée refuse clairement de laisser entrer l'aide alimentaire et toute autre aide humanitaire destinée à sa population;
- G. considérant que plus de 860 000 réfugiés ont fui la Somalie pour les pays voisins, notamment le Kenya et l'Éthiopie, à la recherche de sécurité, de nourriture et d'eau, et que le camp de réfugiés de Dadaab, au Kenya, est submergé par plus de 420 000 personnes;
- H. considérant que le camp de réfugiés de Dadaab est actuellement le plus vaste camp de réfugiés au monde, avec 440 000 occupants, alors qu'il était conçu pour en accueillir 90 000; que la situation humanitaire dans les camps se détériore de jour en jour, avec l'apparition d'épidémies de choléra et de rougeole par exemple, et que plusieurs cas de viols ont été recensés;
- I. considérant qu'à 80 %, les réfugiés sont des femmes ou des enfants, dont beaucoup ont connu menaces ou violences sexuelles, soit en cours de route, soit dans les camps de réfugiés;
- J. considérant que le non-droit régnant à terre a entraîné une recrudescence de la piraterie dans l'océan Indien, qui désorganise gravement les transports de et vers cette région, et que l'opération navale de l'Union EUNAVFOR n'a pu qu'exercer un effet dissuasif et contenir la piraterie, sans s'attaquer aux racines du mal;
- K. considérant que l'Union européenne s'est engagée à mobiliser, en 2011, 158 millions d'euros pour l'aide humanitaire, en plus des 440 millions d'euros provenant des États membres, et des 680 millions d'euros destinés à la région jusqu'en 2013 au titre de l'aide à long terme dans les domaines de l'agriculture, du développement rural et de la sécurité alimentaire;
- L. considérant que des dirigeants de l'Union africaine ont promis de participer à l'opération humanitaire pour un montant de plus de 350 millions de dollars;
- M. considérant que la rapide montée en puissance de la réponse d'urgence est d'une extrême importance pour satisfaire les besoins humanitaires actuels et éviter une détérioration encore plus grande de la situation; que le total des lacunes opérationnelles pour les six mois à venir, dans les opérations du Programme alimentaire mondial (PAM) liées à la sécheresse à Djibouti, en Éthiopie, au Kenya et en Somalie, se monte à 190 millions de dollars;
- N. considérant qu'une acquisition accrue des terres dans la corne de l'Afrique (qui est principalement le fait d'investisseurs étrangers) a rendu plus vulnérable encore le système

agro-alimentaire, qui se trouve incapable de concrétiser les avantages promis en termes d'emploi, de nourriture et de développement économique;

- O. considérant que l'impact du changement climatique a gravement affecté les rendements des cultures dans la région, ce qui, associé à la récession économique mondiale et à la hausse des prix des denrées et des combustibles, a eu un contrecoup sur la réduction de la pauvreté et l'accomplissement des objectifs du Millénaire pour le développement;
 - P. considérant que le rapport d'août 2011 de la Banque mondiale sur les prix alimentaires indique que la hausse et la volatilité des prix mondiaux des denrées alimentaires mettent en danger les populations les plus pauvres du monde en développement et contribuent à la situation d'urgence dans la corne de l'Afrique, et qu'une gamme de plus en plus large d'instruments financiers reposant sur les marchés des produits agro-alimentaires constitue un des facteurs clés de la flambée des prix des denrées alimentaires sur la scène mondiale;
 - Q. considérant que les produits dérivés reposant sur les marchés des produits agro-alimentaires sont devenus très populaires et facilement accessibles aux investisseurs du monde entier et ne constituent plus des instruments de niche réservés aux investisseurs professionnels, ni des instruments de couverture réservés aux acteurs des marchés au comptant;
 - R. considérant que la liquidité et l'accessibilité accrues de ces instruments de couverture sont liées au niveau élevé des prix et à la forte volatilité des marchés au comptant qui les sous-tendent et qu'il est plus difficile aux autorités de régulation d'embrasser du regard ces marchés parce que la toute grande majorité des transactions s'effectue sur le marché hors cote;
1. exprime sa plus profonde compassion pour les pertes en vies humaines et les souffrances dans cette région; appelle à une mobilisation accrue de l'aide de l'Union européenne vers les régions où la famine est la plus sévère afin de fournir aux plus vulnérables aide alimentaire, soins de santé, eau potable et équipements d'assainissement;
 2. invite toutes les autorités et factions dans la région à laisser les organisations d'aide humanitaire accéder librement aux personnes en détresse, et à protéger la population civile en toutes circonstances, en particulier les femmes et les enfants, conformément au droit international humanitaire et au droit international relatif aux droits de l'homme; demande l'ouverture de couloirs humanitaires en vue de convoier plus avant l'aide et les denrées dans les régions touchées;
 3. exige que toutes les parties mettent fin immédiatement aux exactions visant les civils, en particulier les femmes et les enfants, et traduisent les responsables devant les tribunaux, et qu'elles assurent l'accès à l'aide et garantissent la libre circulation à toutes les personnes fuyant le conflit et la sécheresse; condamne fermement le rôle que joue le mouvement islamiste des shebabs en faisant obstacle aux efforts des agences d'aide et du PAM pour apporter une assistance alimentaire; rappelle à tous les pays de la région la nécessité d'aider et de protéger les réfugiés en vertu du droit international;
 4. appelle à une plus forte mobilisation de la communauté internationale qui devrait redoubler

d'efforts pour faire face à cette situation d'urgence afin de répondre aux besoins humanitaires grandissants et d'empêcher une nouvelle détérioration de la situation, compte tenu de l'insuffisance des financements;

5. souligne la nécessité de maîtriser l'aide par l'identification de partenaires fiables sur le terrain, notamment les agences d'aide bien établies et les dirigeants des communautés locales, et par une meilleure coordination et une meilleure organisation de la distribution, et d'éviter ainsi tout détournement et pillage;
6. demande à la Commission d'améliorer sans délai la transition entre aide au développement et aide humanitaire de l'Union, étant donné que la sécheresse qui sévit dans la corne de l'Afrique montre que des années d'aide d'urgence aux régions touchées par la sécheresse n'ont pas trouvé de prolongement dans des politiques de développement à long terme, en particulier en ce qui concerne l'agriculture; invite la Commission et les États membres de l'Union à soutenir les projets des pays d'Afrique de l'Est en matière de capacité de prévention et de système d'alerte précoce concernant la famine et la sécheresse;
7. salue les engagements de l'Union africaine dans l'opération humanitaire, y compris par l'intermédiaire de sa mission de maintien de la paix en Somalie; déplore cependant que, sur les 20 000 hommes destinés au maintien de la paix promis par l'Union africaine, seuls 9 000 aient jusqu'à présent été déployés en Somalie;
8. souligne que la famine dans la corne de l'Afrique, et en Somalie en particulier, ne pourra trouver une solution que si les acteurs locaux et la communauté internationale se saisissent ensemble des problèmes liés à la politique, à l'économie, à l'environnement et à la sécurité qui la sous-tendent; préconise l'adoption d'une stratégie européenne pour la région définissant dans les grandes lignes les objectifs politiques et les correspondances et les liens entre les mesures individuelles dans les domaines de l'aide humanitaire, du développement, de la sécurité civile et du dispositif militaire;
9. demande à la VP/HR de procéder à un examen critique du processus de paix de Djibouti; insiste sur la nécessité d'impliquer toutes les personnes concernées par le conflit somalien, y compris la société civile et les groupes représentant les femmes, et à tous les niveaux; encourage la mise en place d'un régime de réconciliation nationale afin d'entamer la reconstruction du pays;
10. salue les engagements de l'Union européenne et de ses États membres; rappelle cependant qu'il manque encore un milliard USD pour répondre à l'appel d'urgence des Nations unies; demande instamment à la communauté internationale de respecter ses engagements, d'apporter une aide alimentaire et d'améliorer les conditions sanitaires sur le terrain;
11. demande qu'un pourcentage revu à la hausse de l'aide publique au développement de l'Union aille à la production agricole et à l'aide aux éleveurs traditionnels dans les pays en développement, afin de renforcer la sécurité alimentaire; demande instamment à la communauté internationale, dans ce contexte, d'investir à long terme dans l'agriculture comme source principale d'alimentation et de revenus dans la région et dans la construction

RC\877264FR.doc

PE472.671v01-00 }
PE472.672v01-00 }
PE472.673v01-00 }
PE472.674v01-00 }
PE472.675v01-00 }
PE472.676v01-00 } RC1

d'infrastructures durables, et de veiller à ce que les petits paysans aient accès à la terre, de manière à renforcer le marché local et à assurer à la population de la corne de l'Afrique une alimentation quotidienne satisfaisante;

12. demande que les informations sur les réserves et les stocks de denrées alimentaires, ainsi que sur la formation des prix à l'échelle internationale, soient plus transparentes, de meilleure qualité et davantage actualisées;
13. demande que les États membres veillent à ce que les établissements financiers qui spéculent sur les marchés des produits agro-alimentaires mettent fin à leurs activités spéculatives abusives, qui font flamber les prix des produits alimentaires et accroissent leur volatilité, et à ce que la lutte contre la pauvreté et la souffrance humaine dans la corne de l'Afrique et dans l'ensemble du monde en développement passe avant les profits et les gains provenant de la spéculation sur les prix alimentaires;
14. demande instamment à ces établissements d'assumer leur responsabilité sociale et de mettre en place des règles internes garantissant qu'ils limitent leurs activités sur les marchés des produits agro-alimentaires à ce qui est utile aux entreprises de l'économie réelle qui ont besoin de se prémunir des risques;
15. invite le G20 à renforcer ses efforts pour adopter des dispositions générales interdisant la spéculation abusive et coordonner la mise en place de mécanismes préventifs pour lutter contre les fluctuations excessives des prix alimentaires sur la scène mondiale; souligne que le G20 doit associer les pays non membres de cette enceinte afin d'assurer une convergence globale;
16. invite la Commission à présenter des propositions visant à modifier la directive concernant les marchés d'instruments financiers (2004/39/EC) et la directive relative aux abus de marché (2003/6/CE) afin de prévenir la spéculation abusive;
17. souligne que l'autorité européenne des marchés financiers a un rôle essentiel à jouer dans le contrôle des marchés des produits de base; affirme que cette autorité doit faire preuve de vigilance dans l'application des instruments réglementaires, à l'effet d'empêcher les manipulations et les abus sur le marché des produits agro-alimentaires;
18. invite la Commission à mettre à jour ses orientations de politique foncière en ce qui concerne l'accaparement des terres, afin d'assurer leur alignement sur les directives volontaires promues par le CSA concernant la gouvernance responsable de l'occupation des terres, de la pêche et des forêts et d'accorder une plus grande importance à cet aspect à travers ses programmes de coopération au développement, ses politiques commerciales et sa participation aux institutions de financement multilatéral telles que la Banque mondiale et le FMI;
19. invite la Commission et les gouvernements de la région à évaluer dans quelle mesure l'acquisition actuelle des terres agricoles influe sur la pauvreté des populations rurales et sur la famine; demande à la Commission d'intégrer la question de l'accaparement des terres dans son dialogue politique avec les pays en développement, d'améliorer le système de compte

rendu et de suivi sur les acquisitions de terres à grande échelle et de soutenir les pays en développement dans leur prise de décision sur les investissements à réaliser;

20. réclame des efforts considérables pour mieux intégrer l'adaptation au changement climatique dans les politiques de développement de l'Union; demande en outre à l'Union d'accroître considérablement ce financement, en veillant à ce qu'il s'ajoute à l'APD, de jouer résolument un rôle de chef de file lors de la prochaine COP17 en ce qui concerne l'amélioration de la mise en œuvre des politiques d'adaptation au changement climatique et de renforcer la gouvernance internationale des politiques de développement durable;
21. demande aux Nations unies, à la Commission et à la VP/HR de prendre des mesures concernant le déversement illégal de déchets toxiques dans les eaux somaliennes et de mettre en place une politique visant à remédier aux risques sanitaires potentiels pour la population;
22. se déclare préoccupé par les informations récentes faisant état d'un détournement de l'aide publique au développement pour mener des activités d'oppression politique en Éthiopie; invite l'Union et les États membres à faire en sorte que l'aide soit utilisée uniquement pour lutter contre la pauvreté, et ce de manière responsable et transparente, en appliquant pleinement les clauses relatives aux droits de l'homme de l'accord de Cotonou;
23. demande à la Commission de mieux intégrer les éleveurs traditionnels dans la politique de développement de l'Union, étant donné qu'ils assurent une part importante de l'activité économique et de la production de protéines dans la région; estime qu'un dialogue avec les autorités locales doit être mené d'urgence afin de préserver leur mode de vie, en reconnaissant que leur existence nomade est bien adaptée aux zones arides, qui ne se prêtent pas à la sédentarisation;
24. charge son Président de transmettre la présente résolution au Conseil, à la Commission, à la vice-présidente de la Commission/haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, au Conseil de sécurité et au Secrétaire général de l'ONU, aux institutions de l'Union africaine, aux gouvernements et aux parlements des pays membres de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), au Parlement panafricain, à l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE, à la présidence du G20 et aux gouvernements des États membres de l'Union européenne.